



Municipalité de Très-Saint-Rédempteur

AVIS PUBLIC

Aux citoyens de la municipalité de Très-Saint-Rédempteur

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée Fanny Grosz, directrice générale de la Municipalité de Très-Saint-Rédempteur, que lors de la séance ordinaire du 12 janvier 2021, il a été adopté le **règlement 247-2021 relatif aux taux de taxes pour l'année 2021**.

Toute personne intéressée à prendre connaissance de ce règlement peut le faire en se présentant au bureau municipal, du lundi au jeudi de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h30.

Ce règlement entre en vigueur selon la Loi.

Donné à Très-Saint-Rédempteur, le 13 janvier 2021.

Fanny Grosz
Directrice générale
Secrétaire-trésorière